

26 juin 2007

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**DU PAREIL AU MEME**

(Eurolist)

1. Par courriers du 21 juin 2007, complété par un courrier du 22 juin, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils, en date du 15 juin 2007, suivantes :
- Euroknights III LP (1) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DU PAREIL AU MEME et détenir 139 930 actions DU PAREIL AU MEME représentant autant de droits de vote, soit 5,74% du capital et des droits de vote de cette société (2) ;
  - Euroknights III US LP (1) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DU PAREIL AU MEME et détenir 142 487 actions DU PAREIL AU MEME représentant autant de droits de vote, soit 5,84% du capital et des droits de vote de cette société (2) ;
  - Euroknights III US 2 LP (1) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DU PAREIL AU MEME et détenir 191 050 actions DU PAREIL AU MEME représentant autant de droits de vote, soit 7,83% du capital et des droits de vote de cette société (2) ;
  - Euroknights III US 3 LP (1) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DU PAREIL AU MEME et détenir 138 841 actions DU PAREIL AU MEME représentant autant de droits de vote, soit 5,69% du capital et des droits de vote de cette société (2) ;
  - la société Euroknights Asset Management Ltd, agissant au nom et pour le compte des fonds Euroknights précités, a déclaré que ces derniers ont de concert franchi en hausse, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital social et des droits de vote de la société DU PAREIL AU MEME et détiennent de concert 635 448 actions DU PAREIL AU MEME représentant autant de droits de vote, soit 26,05% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Euroknights III LP	139 930	5,74	139 930	5,74
Euroknights III US LP	142 487	5,84	142 487	5,84
Euroknights III US 2 LP	191 050	7,83	191 050	7,83
Euroknights III US 3 LP	138 841	5,69	138 841	5,69
Euroknights III Argos Soditic Group LP	23 140	0,95	23 140	0,95
<b>Total de concert</b>	<b>635 448</b>	<b>26,05</b>	<b>635 448</b>	<b>26,05</b>

Ces franchissements de seuils résultent de la fusion par absorption de la société Kokanee Company (dont étaient actionnaires les fonds Euroknights à hauteur d'environ 49,07 % du capital et des droits de vote) par la société DU PAREIL AU MEME. A l'occasion de ladite absorption et compte tenu de la parité d'échange de 0,849626953 action DU PAREIL AU MEME pour 1 action de la société Kokanee Company (détentrice avant opération d'environ 52,5% du capital de DU PAREIL AU MEME), les fonds Euroknights ont reçu 635 448 actions de la société DU PAREIL AU MEME, représentant 26,05% du capital social et des droits de vote de cette dernière (3).

2. Par courrier du 21 juin, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Euroknights Asset Management Ltd déclare que Euroknights III US LP, Euroknights III US 2 LP, Euroknights III US 3 LP, Euroknights III LP et Euroknights III Argos Sodic Group LP n'ont l'intention ni poursuivre leurs acquisition d'actions de la société DU PAREIL AU MEME ni d'acquérir le contrôle de cette société.

La société Euroknights Asset Management Ltd indique que Euroknights III US LP, Euroknights III US 2 LP, Euroknights III US 3 LP, Euroknights III LP et Euroknights III Argos Sodic Group LP ont l'intention, dans les 12 mois suivant la fusion, de reclasser tout ou partie de leurs titres DU PAREIL AU MEME, en une ou plusieurs opérations organisées auprès d'investisseurs sur les marchés, sachant qu'un tel reclassement n'aura pas pour objet le franchissement de seuil du tiers par un éventuel acquéreur ou par un groupe d'acquéreurs agissant de concert ».

- 
- (1) Les fonds Euroknights (sis 1013 Center Road, Willington, Delaware, Etats-Unis) sont des fonds d'investissement dotés principalement par des investisseurs internationaux (fonds de pension et compagnie d'assurance).
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 2 439 176 actions représentant autant de droits de vote.
  - (3) Cf. document enregistré par l'AMF le 16 mai 2007 sous le n° E. 07-070.